

ment ayant prévu que les chiffres du chômage rendraient un tel débat nécessaire. Pourvu que les députés puissent présenter leurs motions, nous sommes d'accord.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, la déclaration du président du Conseil privé (M. MacEachen) est conforme à l'entente que nous avons conclue à la réunion de ce matin. Nous sommes convenus que la Chambre devrait ordonner la tenue d'un débat ce soir à 8 heures. Il a par contre été entendu que les oppositionnels qui ont déposé des avis auprès de Votre Honneur ce matin pourraient quand même présenter leurs motions maintenant afin de faire connaître leurs arguments à la Chambre.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Les députés ont entendu la proposition du président du Conseil privé et du porte-parole de certains partis de l'opposition. La Chambre accepte-t-elle de procéder de cette façon?

Des voix: D'accord.

[Français]

L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe): Monsieur l'Orateur, voici la motion que j'avais l'intention de proposer:

Il n'existe aucune autre affaire plus pressante à porter à l'étude de la Chambre que l'état d'urgence nationale révélée par les chiffres officiels de chômage d'aujourd'hui s'élevant à plus de 7 p. 100 de la main-d'œuvre du Canada et montrant une tendance continue dans l'augmentation du taux désaisonnalisé du nombre de chômeurs canadiens.

Étant donné, monsieur l'Orateur, que le leader parlementaire du gouvernement a accepté de reporter le débat d'urgence à ce soir, je me contenterai maintenant de reprendre mon siège.

[Traduction]

M. David Lewis (York-Sud): J'accède à la demande qui m'a été faite, monsieur l'Orateur, même si cette démarche peut bien ne pas être très utile en ce moment. Appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), je demande l'autorisation de proposer, en vertu de l'article 26 du Règlement, l'ajournement de la Chambre dans l'intention de discuter une question déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence, soit le fait qu'en septembre le taux réel du chômage pour ce mois a été le plus élevé depuis 1960 et le taux désaisonnalisé le plus élevé depuis 1961, et la perspective effarante de niveaux de chômage plus critiques cet hiver, d'où la nécessité pressante d'un vaste programme visant à créer des centaines de milliers d'autres emplois, programme qu'il y aurait lieu d'annoncer sans plus de retard vu qu'un temps précieux a déjà été perdu.

M. l'Orateur: A l'ordre. L'accord intervenu entre les députés facilite évidemment une décision de la présidence—en d'autres termes, celle de ne pas rendre de décision. Sauf erreur, il est convenu qu'un débat aura lieu sur cette question importante. Il se déroulera ce soir à huit heures selon les termes du document présenté par le président du Conseil privé (M. MacEachen) pour l'information des députés.

Je ne sais pas au juste si le député de York-Sud (M. Lewis) juge nécessaire maintenant que je parle de la forme qu'il a donnée à sa motion. Comme le savent les députés, nous avons arrêté et suivi pour ainsi dire religieusement la forme de motion conforme au paragraphe (2) de l'article 26 du Règlement où il est prescrit qu'un énoncé par écrit de l'affaire dont il propose la discussion»

[M. Baldwin.]

doit nous parvenir. Autrement dit, sans discussion et sans débat. J'ose espérer qu'à l'avenir on se conformera comme par le passé à cette condition observée jusqu'ici si strictement, et j'invite les députés à collaborer à cette fin avec la présidence. Il n'est pas facile de distinguer entre ce qui constitue un débat, une discussion, et ce qui constitue un simple énoncé des faits, mais, jusqu'à présent, nous avons toujours jugé bon, dans l'intérêt de tous, de limiter les motions présentées en conformité de l'article 26 du Règlement à un simple énoncé des faits.

M. Baldwin: Simple au point d'en être presque indécent.

QUESTIONS ORALES

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

L'AGGRAVATION DU CHÔMAGE—PROJET DE CRÉATION D'UN SERVICE DE PRÉVISIONS ÉCONOMIQUES ET DE CONVOCATION D'UNE CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Étant donné la déclaration que doit faire ce soir le ministre des Finances (M. Benson), je m'abstiendrai de poser la question que j'avais préparée pour cet après-midi. Toutefois, étant donné l'écart évident entre le chiffre rajusté de l'emploi annoncé aujourd'hui et les prévisions sur lesquelles on avait fondé le budget du mois de juin, j'aimerais une fois encore demander très sérieusement au premier ministre s'il va maintenant appuyer la création, et participer au financement, d'un service autonome chargé d'établir des prévisions économiques à court terme au Canada, afin que la population en général et, à plus forte raison, le gouvernement, soient mieux au courant de la situation économique?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, ainsi que je l'ai déjà fait remarquer, cette proposition mérite d'être examinée, mais, dans ce cas particulier, il semble que les services actuels qui, dans les universités, s'appliquent à faire des prévisions économiques à court terme aient fait les mêmes erreurs que nous en interprétant mal le taux de participation de la population active.

L'hon. M. Stanfield: Je voudrais poser une question supplémentaire. Sans prendre en aucune manière pour argent comptant ce que vient de dire le premier ministre, je tiens à faire remarquer que sa réponse ne fait qu'illustrer l'importance du problème.

Une voix: La question!

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, le premier ministre ne convient-il pas que, du moment que d'autres services habilités à faire des prévisions chez nous ont également commis des erreurs, cela ne justifie que davantage la requête du Conseil économique du Canada quant à la mise sur pied d'un tel service qui serait habilité à faire des prévisions à court terme?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je me demande si le chef de l'opposition serait prêt à reconnaître que la question supplémentaire qu'il vient de poser est en fait une argumentation destinée à étayer sa question initiale. Aussi je me demande s'il est possible de la considérer